

Rapport d'activités 2023

Le mot de l'équipe professionnelle

L'année 2023 a été marquée par le départ de Madame Daniela Camelo du poste de Secrétaire générale et l'arrivée de Madame Joy Demeulemeester. Il y a également eu du mouvement à la Présidence puisque Madame Suzy Soumaille a succédé au Dr Philippe Schaller qui avait passé 12 ans au comité puis à la Présidence.

2023 a été l'année de la reprise des activités de l'Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ci-après ORCEP) sur une base plus pérenne, quoique pour une période de trois ans. Nous espérons fermement pouvoir prolonger cette expérience prometteuse et porteuse de sens tant pour les personnes concernées par la contrainte que pour l'ordre juridique qui autorise et réglemente cette forme institutionnalisée de la violence.

Autre nouveauté, la permanence des pairs qui a été à l'œuvre tout au long de l'année. Elle a démontré avoir tout son sens au sein d'une association consacrant ses forces à donner aux personnes concernées divers moyens de sortir de l'isolement, d'analyser leur situation, de faire valoir activement leur droit de participer pleinement à la société, un droit expressément protégé par la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le succès de cette permanence novatrice s'est additionné à l'augmentation du nombre de conseils dispensés par les permanences juridique et psychosociale. Une analyse des statistiques téléphoniques a révélé une saturation de la ligne juridique, ce qui nous obligera à repenser cette prestation de façon à la renforcer.

Par ailleurs, Pro Mente Sana a continué à soigner ses bonnes relations avec ses partenaires de lutte dans le monde associatif comme la Corrasp, Agile, le GRAAP, Procap, Info-entraide, la Mad Pride, Compétences bénévoles, l'ACAT, le Forum handicap Vaud, la COROMA et, à Genève l'APAS, le CAPAS, le Mouvement populaire des familles, le Collectif santé mentale ainsi qu'à vivre en circonspecte et néanmoins très bonne intelligence avec ses partenaires institutionnels que sont les HUG, le CHUV, l'OCIRT, l'OFAS, l'OFSP la HETSL, la HETS-GE, l'École de la source ou la HESAV.

Pour des raisons financières, nous avons malheureusement dû abandonner la revue Esprit(s) et espérons reprendre la Lettre Trimestrielle en 2024. Cela n'a pas empêché Pro Mente Sana de diffuser par d'autres canaux moult informations nécessaires à la défense des intérêts individuels et collectifs des personnes concernées et de leurs proches.

Par la rédaction et la diffusion de ce rapport, l'équipe se réjouit de présenter ses activités.

Rapport de performance de l'exercice 2023

Forme juridique et activité

L'association romande Pro Mente Sana est une association à but idéal, au sens des art. 60 et suivants du Code civil dont le siège est dans le canton de Genève. Elle a pour but la promotion et la défense des intérêts et des droits généraux des personnes atteintes de troubles psychiques.

L'association est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération fiscale par décision du Conseiller d'État en charge du Département des finances du canton de Genève du 15 février 2008 à partir de la période fiscale 2006 et pour une durée de 10 ans. Cette décision a été prolongée le 9 novembre 2016 pour une durée indéterminée.

En 2023, l'association a reçu la certification Zewo valable jusqu'au 31 décembre 2025. Le label de qualité Zewo atteste que l'association utilise les dons de manière efficace et conforme aux buts statutaires.

Organisation de l'association

Les organes de l'association sont :

- a) l'assemblée générale ;
- b) le comité;
- c) le bureau ;
- d) le secrétariat ;
- e) l'organe de révision.

a) L'assemblée générale

Les attributions de l'assemblée générale sont :

- L'élection du·de la président·e de l'association ;
- La désignation des membres du comité ;
- La désignation de l'organe de contrôle ;
- La ratification des missions et activités proposées par le comité ;
- L'approbation des budgets et des comptes de l'association ;
- La fixation de la cotisation annuelle ;
- La révision des statuts et la dissolution de l'association conformément aux statuts.

b) Le comité

Le comité est composé d'un·une président·e et de 6 à 19 membres élus par l'assemblée générale. Ils sont élus chaque année pour une durée maximale de 12 ans. Les collaborateur·rices de l'association participent, avec voix consultative, aux délibérations du comité.

Les attributions du comité sont :

- L'élection du bureau du comité ;
- L'élaboration et la mise à jour des missions et activités de l'association ;
- La constitution de commission ad hoc pour l'étude de problèmes particuliers ;
- La recherche de nouveaux membres et de moyens financiers.

Membres du comité au 31 décembre 2023

- Monsieur CORONADO Fabien
- Madame DAO LAMUNIÈRE Ildiko, juge assesseure représentant la défense des patient·es au TP AE, curatrice privée
- Madame FELHLMANN RIELLE Laurence, experte en santé publique, conseillère nationale
- Madame FLEURY Catherine, assistante sociale
- Monsieur FULPIUS Bertrand, personne engagée, membre du comité de l'association ATB&D et de l'association Parole
- Madame HÉRITIER Dominique Ariane, titulaire du brevet d'avocat, membre du comité de l'association ATB&D
- Monsieur HIMMELBERGER Rolf, militant spécialisé dans les questions juridiques, membre d'honneur
- Docteur KLEIN Georges, médecin-chef coordinateur de Pôle et de Service, site de Malévoz, Hôpital du Valais
- Monsieur ROCHAT Blaise, pair-aidant en santé mentale, enseignant dans le domaine de la santé.
- Madame SOUMAILLE Suzy, journaliste médicale, responsable du Service des publications à la Direction de la communication des Hôpitaux Universitaires de Genève,
- Docteur SPINLER Olivier, psychiatre et psychothérapeute, membre du conseil de surveillance de l'assurance-invalidité Vaud
- Docteur WULLSCHLEGER Alexandre, médecin-psychiatre FMH, médecin adjoint aux Hôpitaux Universitaires de Genève

c) Le bureau

L'association est dirigée par un bureau de 3 à 5 membres.

Le bureau a notamment les attributions suivantes :

- La supervision des activités de l'association et l'information au comité ;
- La représentation de l'association à l'égard de tiers ;
- L'engagement par la signature collective de deux de ses membres ou par un membre et la·le secrétaire général·e ;
- La surveillance du respect des missions fixées par l'assemblée générale ;
- L'engagement et la révocation du personnel ;
- L'établissement du cahier des charges du personnel.

Membres du bureau au 31.12.2023

- Madame DAO LAMUNIÈRE Ildiko
- Madame HÉRITIER Dominique Ariane
- Madame SOUMAILLE Suzy, présidente
- Docteur WULLSCHLEGER Alexandre

d) Le secrétariat

Le secrétariat a compris 5 postes de travail à temps partiel en 2023 répartis comme suit :

- Mme Daniela CAMELO, BA Sciences politiques et MA Socioéconomie a occupé le poste de secrétaire générale à 80% de janvier à juillet 2023.

- Mme Joy Demeulemeester, eMBA HEC option Healthcare et MA Lettres a occupé le poste de secrétaire générale à 80% d'août à décembre 2023.
- Mme Shirin HATAM, juriste, LL. M., titulaire du brevet d'avocat a occupé le poste de responsable des questions juridiques à 70% de janvier à décembre 2023.
- Mme Ariane ZINDER, psychologue OSP a occupé le poste de responsable des questions psychosociales à 50% de janvier à décembre 2023.
- Mme Isabelle RAHM a occupé le poste de responsable administrative à 60% de janvier à décembre 2023, libérée de ses obligations dès 16 novembre 2023
- Mme Carla GUGLIELMETTI, paire-praticienne en santé mentale, a occupé le poste de conseillère praticienne en santé mentale d'avril à décembre 2023 et à un taux moyen de 20% .

e) L'organe de révision

La fiduciaire TANNHAUSER S.A. à Genève vérifie depuis 2018 que la gestion et les comptes annuels sont conformes aux dispositions légales, aux directives cantonales, aux buts de l'association, ainsi qu'aux directives Swiss GAAP RPC.

Système de contrôle interne et évaluation des risques

Un rapport décrivant le système de contrôle interne et une évaluation des risques a été rédigé et donné à la connaissance de l'organe de révision.

Relations avec la Fondation Suisse Pro Ment Sana

L'association romande Pro Mente Sana et la Fondation suisse Pro Mente Sana sont deux personnes morales distinctes, juridiquement séparées. Leurs relations font l'objet d'une convention. Un sous-contrat de prestation, lié à la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales, lie également la Fondation suisse Pro Mente Sana et l'Association romande Pro Mente Sana. Il a été établi pour la période 2020-2023.

Missions et prestations fournies

Pro Mente Sana défend les droits et les intérêts des personnes souffrant de maladie ou de handicap psychique. Elle défend leur droit à l'intégration sociale et professionnelle ainsi qu'au respect de leur liberté personnelle. Elle conseille et diffuse des informations variées pour permettre le dialogue entre personnes concernées, proches et professionnels. Elle lutte contre les préjugés, la discrimination et l'exclusion. Elle promeut, dans l'opinion publique, une meilleure compréhension à l'égard des personnes souffrant d'une maladie ou d'un handicap psychique.

L'association romande Pro Mente Sana fournit les prestations suivantes :

- **Conseils juridiques** : informations sur le droit et les démarches possibles, conseils sur les procédures et les voies de recours, orientation vers des avocat·es, des permanences juridiques ou des organismes spécialisés offrant des ressources juridiques utiles. Ces conseils sont en particulier délivrés dans les domaines suivants : hospitalisations et traitements, assurances sociales, droit du travail, droit de la famille. La permanence répond à tout problème juridique en lien avec les maladies psychiques.
- **Conseils psychosociaux** : réponses à des questions sur la santé mentale, les troubles psychiques et l'intégration sociale ; travail de recherche des ressources les mieux adaptées aux besoins des personnes concernées ; information sur les maladies psychiques, l'offre psychosociale en Suisse romande (lieux de vie et d'activité, loisirs, groupes d'entraide, etc.) ; conseils sur les démarches à entreprendre et orientation vers les ressources et structures adéquates dans les domaines du logement, de l'entraide, de la médication ou des thérapies.
- **Conseils donnés par des pairs** : la permanence des pairs répond à toute interrogation qu'une personne concernée voudrait pouvoir partager avec un·e pair·e. Si le problème est spécifique, elle oriente sur les autres permanences. Elle se révèle particulièrement nécessaire pour les personnes habitant des régions dépourvues de groupes d'entraide. Elle est principalement sollicitée par les ayants droit à des prestations de l'assurance-invalidité.
- **Information et sensibilisation** : publication régulière d'un bulletin d'information électronique (Infolettre), de brochures ou dépliants d'information à destination des personnes concernées ou de leurs proches et participation à diverses manifestations, cours et conférences destinés tant aux professionnel·les qu'aux personnes concernées et leurs proches.
- **Défense d'intérêts** dans tous les chantiers législatifs qui ont trait à la santé mentale ou touchent même indirectement les personnes atteintes de maladie psychique ; lobbying.
- **Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques** : réponses à des procédures de consultation, participation à des groupes de travail et à des commissions.
- **Soutien aux groupes d'entraide** : offre de coordination et de conseils à l'intention des organisations d'entraide, de patient·es ou de proches.

Objectifs généraux

Les objectifs généraux de 2023 étaient de maintenir et développer les prestations décrites dans la section précédente malgré des changements à la tête de l'association. Pro Mente Sana veut continuer à offrir très largement ses prestations de conseils en dépit du fait qu'elles ne sont pas financées par l'OFAS pour toutes les catégories de populations concernées.

prestations	2020	2021	2022	2023
Conseils juridiques	579	648	586	672

Conseils psychosociaux	558	666	552	584
Conseils par des pair·es praticien·nes en santé mentale (d'avril à décembre)	–	–	174	210
Cours et conférences PMS	45	40	41	96
Brochures imprimées	6'000	6'000	16'000	11'000
Brochures diffusées	5'783	4'676	3'172	430

Prestation 1: conseils juridiques	2020	2021	2022	2023
Nombre de conseils, dont:	579	648	586	672
– durée du conseil jusqu'à 20 min.	152	373	320	364
– durée du conseil de 21 à 60 min.	397	266	258	294
– durée du conseil au-delà de 60 min.	30	9	8	14

Prestation 2: conseils psychosociaux	2020	2021	2022	2023
Nombre de conseils, dont:	558	666	552	584
– durée du conseil jusqu'à 20 min.	158	346	324	386
– durée du conseil de 21 à 60 min.	343	294	212	183
– durée du conseil au-delà de 60 min.	57	26	16	15

Prestation 2': permanence des pair-es*	2022	2023
Nombre de conseils, dont:	174	210
– durée du conseil jusqu'à 20 min.	73	45
– durée du conseil de 21 à 60 min.	100	151
– durée du conseil au-delà de 60 min.	10	14

*Les pair-es formé-es sont reconnus par l'OFAS comme collaborateurs·rices qualifié-es pour donner des conseils psychosociaux.

Prestation 3	2020	2021	2022	2023
Nombre de manifestations, cours et conférences	45	40	41	96
Nombre de publications	2	2	4	3

Prestation 4	2020	2021	2022	2023
Travaux spécifiques à l'intention des collectivités publiques en nombre d'heures de participation à des séances de travail	213	270	322	302

Prestation 5	2020	2021	2022	2023
Nombre de participation à des réunions avec des groupes d'entraide	49	38	39	34

Activités d'information et de sensibilisation

Brochures thématiques

En 2023 Pro Mente Sana a imprimé et diffusé un dépliant d'information intitulé Anticiper des épisodes difficiles en cas de santé fragilisée : vos droits, vos possibilités.

Les brochures Crise psychique – que faire ? et Le trouble de la personnalité borderline – Comprendre la maladie et trouver de l'aide ont été rééditées et diffusées.

Site Internet, Infolettre, réseaux sociaux

Six Infolettres ont été diffusées qui contenaient notamment des informations utiles aux personnes concernées sur le droit du travail, les prestations complémentaires, le droit pénal, le droit de la famille, le 2e pilier, la curatelle et les maltraitances administratives. Elles portaient aussi sur de nombreux thèmes reliés à l'assurance invalidité : expertises, place des proches, coordination avec l'Union européenne ou calcul du revenu d'invalidité.

Le site de l'ORCEP a été mis en ligne. On y trouve non seulement des explications relatives à la constitution des Archives de l'expérience de la contrainte en psychiatrie, mais également une bibliothèque publique des productions romandes sur cette question.

Notre site Internet a également été régulièrement alimenté par des articles, l'annonce d'événements et la publication régulière de résumés de jurisprudences favorables aux personnes concernées et destiné à les soutenir dans la défense de leurs intérêts.

Cours, conférences, ateliers

Pro Mente Sana a participé sur invitation à la conférence annuelle d'Agile à Berne qui avait pour thème (non)-recours aux prestations sociales : comment éliminer les obstacles pour les personnes handicapées ? Pro Mente Sana a également animé un atelier sur les PAFA à la réunion annuelle de l'association des curatrices et curateurs professionnels à Thoun.

Dans le canton de Genève Pro Mente Sana a animé sept formations PSYFOR (sensibilisation à l'expérience du vécu et à l'entraide) à l'attention de professionnel·les en formation (médecins, psychologues). Nous avons animé un atelier sur le thème de l'expertise AI lors de la journée COROMA, répondu aux questions des personnes concernées lors d'un café-rencontre à la Villa du mandement à Genève et donné un cours sur la mise en œuvre des droits sociaux à la HETS GE.

Sept cours Prendre soin de sa santé mentale ont été dispensés à Genève et dans le canton de Vaud en présentiel et en webinaire.

Dans le canton de Vaud, Pro Mente Sana a participé en tant qu'experte aux examens d'étudiant·es infirmiers·ères à la HESAV portant sur le thème de la chambre fermée et animé trois ateliers sur la confidentialité à la HETSL. Pro Mente Sana est aussi intervenue dans un Symposium organisé par la HESAV pour les 10 ans du droit de la protection de l'adulte

Médias et publications

Suite à une analyse des coûts de la revue Esprit(s), Pro Mente Sana a malheureusement été contrainte de renoncer à sa publication.

- Revue Artias, dossier du mois Inadaptation du système de soutien aux réalités intérieures de la maladie psychique, Shirin Hatam

- Réponses à diverses questions de journalistes, notamment pour 24 heures, la Tribune de Genève, Léman Bleu, Bon à savoir et Exister sur des questions liées au placement à des fins d'assistance, à la modification du financement des psychothérapies, à l'incarcération des malades psychiques, à la personnalité borderline ou encore à l'alcool.

- Collaboration à la brochure d'information Santé psychique éditée par les Églises réformées de Berne-Jura-Soleure

Défense d'intérêts et travaux spécifiques

Pro Mente Sana se fait entendre dans les procédures de consultation, des prises de position sur des projets de loi et des rapports officiels. L'association peut aussi être consultée en tant qu'experte pour participer à des groupes de travail institués par les autorités ou les administrations. Cette année, Pro Mente Sana a participé au rapport alternatif des ONG au CAT (Committee against torture) et a répondu à la procédure de consultation sur la modification du Code civil en matière de protection de l'adulte.

Sur le **plan national**, Pro mente Sana a continué à se soucier activement des placements à des fins d'assistance effectués en prison, où les personnes concernées n'ont rien à faire.

Sur le **plan régional**, Pro Mente Sana a œuvré à la réalisation de l'ORCEP en rencontrant des Conseillers d'État responsables de départements de la santé.

A **Genève**, Pro Mente Sana est intervenue auprès des autorités politiques et médicales à propos du traitement inadéquat des femmes en chambre fermée. L'Association a été consultée par l'OCIRT sur le problème que pose le salaire minimum genevois au maintien de postes occupationnels pour des personnes incapables de travailler. Elle est intervenue auprès du TPAE à propos de l'incarcération d'une personne schizophrène dans un établissement pénitentiaire. Pro Mente Sana participe aux Rencontres pluriannuelles des associations de patients et de proches avec le département de psychiatrie de l'hôpital de Belle-Idée.

Suite à une rencontre initiée par le canton de **Vaud** en 2022 sur la thématique de la protection de l'adulte, nous avons rencontré le Service des curatelles et des tutelles professionnelles du canton de Vaud (SCTP) pour évaluer les carences du système et penser les possibilités d'amélioration. Pro Mente Sana a soutenu un groupe de jeunes PDC dans l'élaboration d'une pétition au Grand conseil en faveur d'un double contrôle au moment du prononcé d'un PAFA.

Dans le canton du **Valais**, nous sommes intervenus auprès du Conseiller d'État en charge du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture à propos d'une ordonnance sur les mesures limitant la liberté de mouvement dans les institutions sanitaires.

Dans le canton de **Neuchâtel**, Pro mente Sana est intervenue dans un cours de droit de la médecine à l'IDS (Institut du droit de la santé).

Soutien à l'entraide

Dans le canton de **Genève**, Pro Mente Sana a continué à apporter son soutien aux associations d'entraide pour leur permettre de profiler leur savoir expérientiel dans la formation des professionnel·les de la santé. Nous avons apporté notre soutien logistique à la rédaction d'une convention entre les HUG et une association de soutien aux patient·es.

Sur le **plan romand** Pro Mente Sana a mis son expertise à disposition de la plateforme Enable Me (<https://www.enableme.ch/fr>) par des conseils et des rencontres.

Formation de pair·e praticien·ne en santé mentale PPSM

Notre association fait partie du partenariat portant la formation des PPSM en Romandie en partenariat avec la CORRASP, la HETSL et l'association Re-pairs. Nous continuons à participer à la mise en œuvre et au développement de cette formation.

Collège de rétablissement (CRG)

Le CRG est composé d'une équipe de six personnes, dont deux paires praticiennes en santé mentale et une personne bénévole. Le CRG récolte les besoins en formation auprès des personnes concernées et organise les cours demandés ; ceux-ci sont donnés en binômes par un·e professionnel·e et un·e pair·e. Ils visent le plus souvent à mieux comprendre les problématiques de santé mentale ainsi qu'à acquérir des connaissances et des outils. Ils permettent aussi de se rencontrer et d'échanger.

En 2023, 70 cours ont été offerts à 600 personnes dans 12 lieux différents du canton de Genève. Le Collège de Rétablissement a pris part à divers événements dans les cantons de Genève et Vaud, il a soutenu d'autres collèges en Suisse, notamment en formant des intervenant·es et participé à une recherche menée par la sociologue Alexandra Tilman.

Le Collège de Rétablissement a mené une enquête auprès de 70 personnes ayant suivi des cours. Le dispositif a été évalué positivement par 95% des sondé·es qui ont relevé la qualité et la pertinence des enseignements ainsi que l'importance de l'apport des pair·es formateur·rices.

Le dispositif, désormais largement reconnu et soutenu par de nombreux acteurs, est financé par une fondation privée ainsi que l'État de Genève.

Observatoire romand de la contrainte en psychiatrie (ORCEP)

L'ORCEP documente et produit des savoirs sur la contrainte en psychiatrie qui, à terme, permettront de favoriser le développement d'alternatives à la contrainte. Il emploie deux personnes.

En 2023, l'ORCEP a dû suspendre momentanément ses activités faute de financement. Il a néanmoins assuré une permanence téléphonique et terminé les transcriptions d'entretiens déjà effectués, destinés aux Archives de la contrainte en psychiatrie. Il est également intervenu dans un cours de droit de la médecine à l'IDS (Institut du droit de la santé) ainsi que dans un symposium organisé par la Haute école de santé de Vaud à l'occasion des 10 ans du droit de la protection de l'adulte. L'ORCEP a repris le plein de ses activités en novembre 2023, notamment par des contacts avec les associations romandes d'action et d'entraide en psychiatrie. L'ORCEP bénéficie du soutien des organes vaudois et genevois de répartition des gains de la Loterie romande, de la République et canton de Genève et d'une fondation privée.